ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 2211

présenté par M. Touraine

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Ce recueil, ce prélèvement et cette »,

les mots:

« Le recueil, le prélèvement et la».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.